

N° 8175. CONVENTION (N° 120) CONCERNANT L'HYGIÈNE DANS LE COMMERCE ET LES BUREAUX, ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA QUARANTE-HUITIÈME SESSION, GENÈVE, 8 JUILLET 1964 ¹

25 avril 1966

RATIFICATION du SÉNÉGAL

(Pour prendre effet au 25 avril 1967.)

Les déclarations certifiées ont été enregistrées auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par l'Organisation internationale du Travail le 10 mai 1966.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 560.